NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux essentiels.

Le cycle budgétaire annuel comprend les étapes suivantes : Rapport d'Orientations Budgétaires, Budget Primitif, Décision(s) Modificative(s) et enfin le Compte Administratif.

Le Compte Administratif constitue le dernier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, unité, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

La Ville de Bollène a déployé son activité 2022 au sein de 3 budgets :

1. le budget principal,
2. le budget annexe de l'assainissement des eaux usées,
3. le budget annexe de la ZAC PAN EURO PARC.

Les sections de fonctionnement et d'exploitation (Budget annexe assainissement) et d'investissement structurent chaque budget. Alors que la section de fonctionnement/ exploitation gère notamment les services aux administrés, la section d'investissement porte la rénovation et la création d'équipements communaux.

MAIRIE DE BOLLÈNE DIRECTION GENERALE DES SERVICES

BOLLÈNE 03 AVR 2023

André Vigli

Adjoint au Maire

1. RESULTAT GLOBAL CUMULE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE BOLLENE : + 2 784 485.53 €

En € TTC	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
Mouvements réels	19 054 371,45	21 800 179,40
Mouvements d'ordre	*1 112 132,96*	*11 759,62*
REPORT EXCEDENT 2021		3 440 748.16
TOTAL FONCTIONNEMENT	20 166 504,41	25 252 687,18
INVESTISSEMENT		
Mouvements réels	4 752 252,66	3 298 404,35
Mouvements d'ordre	*11 759,62*	*1 112 132,96*
REPORT DEFICIT 2021	1 316 241,33	
TOTAL INVESTISSEMENT	6 080 253,61	4 410 537,31
Restes à Réaliser d'investissement	1 203 524,13	571 543,19
TOTAL AVEC RESTES A REALISER	27 450 282,15	30 234 767,68
RESULTAT CUMULE	2 784 485 .53	

.

L'excédent global de clôture 2022 très positif (cumul des deux sections fonctionnement et investissement) est le résultat des efforts de gestion et de mutualisation des moyens importants entrepris par l'équipe municipale et les services municipaux pour faire face au contexte inflationniste (+7%) et à la perte des recettes exceptionnelles qui avait été perçues en 2021 provenant de la CCRLP (Dotation de solidarité communautaire pour un montant de 1 204 155€ non renouvelée en 2022).

Pour mémoire l'excédent global de clôture 2021 était de 3 428 020,50€.

L'année 2022 a été marquée notamment par :

- La reprise hors contraintes sanitaires et le développement des animations sportives, culturelles et associatives à rayonnement local, départemental et national
- Le fonctionnement d'une année complète de la maison de la petite enfance sur le budget communal (rattachée jusqu'en septembre 2021 au budget du CCAS)
- La mise en œuvre de la convention citoyenne et le lancement du budget participatif
- Le conventionnement renforcé avec l'ensemble des partenaires institutionnels et financiers permettant à la commune de bénéficier de recettes de fonctionnement supplémentaires
- Le renouvellement de la convention de coordination des forces de sécurité municipales et nationales conduisant à une diminution des cambriolages, et des accidents de circulation
- La création de structures d'accueils destinés aux jeunes âgées de 11 à 17 ans en partenariat avec le service commun intercommunal Accueil jeunes, Point information et soutien scolaire aux collégiens.

Au 31 décembre 2022, le capital restant dû de la dette contractée par la précédente municipalité se situe à 13 626 082 €, soit 996.71 € par habitant alors que la moyenne nationale est de 816 € par habitant.

1.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT – Détail des mouvements réels

1.1.1. Les dépenses réelles : 19 054 371,45 € - 1394€ par habitant / 1 213 € en moyenne nationale

Les dépenses se répartissent comme suit :

• **21% de charges à caractère général** (énergie, eau, contrats de maintenance, entretien des bâtiments, des espaces verts, acquisition des fournitures scolaires, animations festives et culturelles, ...), **soit 3 999 888,29 €**

Globalement la hausse du cout des matières premières, de l'énergie et des dépenses obligatoires a eu un impact notoire sur les dépenses à caractère général qui ont subi une hausse de près de 25% :

- La hausse du cout de l'énergie, du carburant est évaluée à plus de 300K€ pour la seule année 2022.

Le secteur prioritaire de la petite enfance, l'éducation et la jeunesse a mobilisé plus de 100 K€ sur ce chapitre :

- Une année complète de fonctionnement depuis la reprise de la maison de la petite Enfance et du relais petite Enfance, structure désormais en capacité de répondre aux obligations réglementaires (ce qui n'était pas le cas jusqu'en 2021) et proposer des accueils adaptés aux besoins des familles et des enfants
- L'augmentation du nombre de séjours vacances, des capacités d'accueils en accueils extra scolaires, la mise en place des études surveillées

Enfin la reprises des festivités, spectacles et animations culturelles, après deux années de confinement et restrictions sanitaires limitant les regroupements jusqu'en début d'année 2022 et la proposition de nouvelles programmation répondant aux attentes de l'ensemble des administrés ont été pris en charge à hauteur de près de 500 K€ dont 300K€ nécessaires au fonctionnement annuel de la Cigalière (hors frais de personnel).

La mise en place d'une véritable politique d'entretien, de maintenance et de sécurisation des établissements recevant du public, administratifs, sportifs et culturels, et de l'ensemble du patrimoine communal fortement dégradé, couplé à un renforcement des mesures de nettoyage des locaux ont mobilisés des crédits à caractère général à hauteur de 25% supplémentaires.

• **60 % de charges de personnel, soit 11 610 192,26 €**, incluant le dégel du point d'indice sur 06 mois.

Pour rappel en 2022, les principales créations de postes ont concerné :

- ⇨ **La petite Enfance** : L'affectation sur une année complète des effectifs de la Maison de la petite Enfance avec le recrutement de 03 agents afin de permettre la mise en place du relais de la petite enfance (sur le territoire des communes membres de la CCRLP dans le cadre de la convention d'entente intercommunale) et de garantir la conformité des taux d'encadrement. Les 04 agents contractuels ont été stagiairisés permettant de stabiliser les équipes (les charges de personnel sur une année représentant près de 992K€)
- ⇨ **Le service Education Enfance jeunesse :**
  - Poursuite de la campagne de renforcement des effectifs d'accompagnement dans les écoles maternelles avec le recrutement d'1 Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles supplémentaire à la rentrée de septembre 2022
  - Renfort des effectifs d'encadrement des activités péri et extra scolaires en adéquation avec l'augmentation des capacités d'accueil et le développement des activités pédagogiques notamment dans le cadre des études surveillées et l'augmentation de la capacité d'accueil des moins de 06 ans les mercredis

- ⇨ **Les Services techniques** : Renfort des équipes avec le recrutement d'un gestionnaire du domaine public et d'un agent au garage municipal, renforcement des recrutements en emplois aidés (04) .
- ⇨ **La Police municipale :** Renforcement des effectifs (ASVP et Brigadiers), création de la brigade environnement
- ⇨ **La Culture :** Recrutement d'un assistant de conservation du patrimoine et d'un agent de bibliothèque supplémentaire, renfort d'un agent administratif au pôle évènementiel
- ⇨ **L'attractivité et l'accessibilité aux services** : recrutement d'un manager de centre-ville , le recrutement d'un responsable du guichet unique

• **9% de charges de gestion courante, soit 1 754 087,97 €, comprenant les participations obligatoires auprès d'organismes intervenant sur le territoire :** Service Départemental d'Incendie et de Secours, l'Ecole privée Sainte Marie, le SIAERHNV la subvention au CCAS , les subventions aux associations pour lesquelles l'enveloppe annuelles des subventions dites de fonctionnement a été augmentée de 11% en 2022 portant l'enveloppe à 197K€.

• **6 % de prélèvements obligatoires, soit 1 198 197,50€ :** au titre de la solidarité nationale vers les collectivités les plus pauvres, la Ville de Bollène est mise à contribution notamment au titre du FPIC et du FNGIR.

• **2 % de charges financières visant à rembourser les intérêts de la dette, soit 325 914 €**

• **1 % de charges exceptionnelles, soit 156 535,61€** incluant les subventions aux projets spécifiques des associations animant le territoire et des quartiers prioritaires

• **Enfin 9 555,82€ de provisions pour risques de non encaissement** auprès de divers redevables (dotations pour provisions pour dépréciation des actifs circulants) la provision est constituée auprès du Trésor public qui en calcule le montant.

1.1.2. Les recettes réelles : 21 800 179,40€ - 1 595 € par habitant / 1 357 € en moyenne nationale

Les recettes se répartissent comme suit :

- **0.41% des atténuations de charges, soit 89 293,47 €** portant remboursement sur le personnel : contrats aidés, indemnités journalières,
- **4 % de produits des services, soit 837 528,09 €** comprenant les participations des usagers aux services de l'enfance jeunesse, de la culture, la mutualisation des agents avec la CCRLP, les droits de stationnement, ...
- **75 % de fiscalité, soit 16 360 184,71 €** comprenant notamment les impôts directs, l'Attribution de Compensation reversée par la CCRLP, la taxe sur les droits de mutation, la taxe sur les pylônes électriques ,les redevances d'occupation du domaine public
- **17 % de dotations et participations externes soit 3 752 144,50€** comprenant notamment la Dotation de Solidarité Urbaine de l'Etat, la participation de la CAF, les compensations de l'Etat pour exonération de fiscalité et de perte de recettes liées à la crise COVID
- **1 % de produits de gestion courante, soit 311 391, 59 €,** comprenant les locations immobilières pour un montant de 173 428,87€ et le reversement de l'excédent de clôture du budget annexe de la ZAC PAN EUROPARC pour un montant de 137 851,54€
- **Des produits financiers** principalement les participations versées par la Compagnie Nationale du Rhône pour un montant de **25 388, 10 €,**
- **Des produits exceptionnels** provenant d'un jugement favorable sur contentieux, de remboursements de sinistre dont les travaux de reprise des courts de tennis suite au constat de malfaçons, et de l'application de 20 pénalités pour dépôts sauvages, **pour un montant total de 424 248, 94 €,** .

1.2. SECTION D'INVESTISSEMENT – Détail des mouvements réels

1.2.1. Les dépenses réelles : 4 752 252,66 €

Les dépenses se répartissent comme suit

- **66 % d'équipement soit 3 160 011,84€ et ont consisté en la réalisation des projets suivants :**
  - **L'extension des locaux d'accueils du centre de loisirs de St FERREOL a permis d'accroître** la capacité d'accueil des moins de 06 ans les mercredis et petites vacances pour un budget de 15 000€.
  - **La reprise des aménagements de la maison de la petite Enfance :** Mise en place de la VMC et de la climatisation dans le réfectoire et les locaux du personnel, aménagements de la cour (remplacement du goudron par la mise en place d'un sol amortissant) pour un montant de 27 188€.
  - **L'informatisation des écoles élémentaires :** Mise en œuvre de l'école numérique pour un montant de près de 200 000€
  - **la poursuite du plan de renouvellement du mobilier des scolaires et des services municipaux** pour un montant de 85 000€
  - **l'acquisition de matériel et mobilier pour les festivités** (supports d'exposition, tables , bancs, chaises, chalets) pour un montant de 63 000€
  - **les acquisitions de matériels techniques et roulants nécessaires à l'entretien des espaces publics** communaux et **à l'amélioration de la propreté urbaine**, mais aussi au fonctionnement des services communaux pour près de 435 000€ (véhicules, balayeuse, laveuse de voirie)

- **Les travaux de réhabilitation de l'église St MARTIN** pour un montant de 113 044€.
- **Les phases 1 et 2 des travaux de restauration du site de Barry** pour un montant de 381 568.45€.
- **La Poursuite des acquisitions foncières dans le cadre du développement du centre-ville** et du programme Petites villes Demain (VALABREGUES, ER, Ilot Grignan via portage EPFR)
- **Les travaux de voiries et renforcement/extensions de réseaux** (téléphonie, électricité, eau, défense incendie) nécessaires au regard de l'urbanisation de la ville pour un montant de 470 000€ .

➢ La mise en sécurité de l'espace public situé à proximité de la résidence du Vélodrome

- **La reprise en main de la gestion des cimetières** pour 100 000€ avec :

➢ **La numérisation géographique de tous les emplacements** a été réalisé par un géomètre permettant aux services municipaux de veiller à la reprise des concessions abandonnées depuis des décennies.

➢ **La réalisation d'un ossuaire** permettant la reprise des concessions.

➢ **L'extension des colombariums** destinés à recevoir les urnes funéraires (augmentation de 25% du nombre de cases) dans les cimetières ville et croisière

- **Les travaux de réhabilitation des équipements sportifs et de loisirs** pour plus de 600 000€ dont :

➢ la reprise des récents travaux du tennis : reprise des courts et la réalisation de la clôture, du portail et de la sécurisation des accès pour un cout total de près de 230 000€.

➢ le renforcement du réseau électrique permettant à la cigalière et la salle omnisport de fonctionner en simultané pour un montant de près de 80 000€.

➢ La mise en accessibilité et en sécurité de plusieurs équipements municipaux dont le conservatoire de musique avec la mise en place d'un ascenseur (en remplacement du monte-charge défectueux) et l'installation de 23 défibrillateurs sur les équipements mis à dispositions des associations pour près de 200 000 €.

➢ La reprise de toiture avec désamiantage de l'espace Ripert pour la somme de 90 000€.

➢ Les acquisitions foncières dans le centre ancien dans le cadre de sa future requalification.

➢ La création d'un city stade à l'espace Curie

➢ La mise en sécurité incendie de l'Hôtel de Ville

➢ le lancement du programme pluriannuel de travaux visant à la rénovation des équipements municipaux tels que locaux associatifs, sportifs et culturels (travaux d'électricité, climatisation, menuiseries et toiture)

- **la remise en état des équipements de vidéo protection**
- **la remise en état des fontaines de la ville**
- **la création d'un garage municipal pour un meilleur entretien et une gestion optimisée de la flotte**
- **le renouvellement de mobilier et le déploiement des outils informatiques**
- **le développement du système d'illumination**
- **l'équipement en matériel son et lumière pour la Cigalière**

➢ **33% de remboursement du capital des emprunts contractés par l'ancienne municipalité, soit 1 577 724,02€**

1.2.2. Les recettes réelles : 3 298 404,35 €

Les recettes se répartissent comme suit :

- **85 % de dotation et réserves, soit 2 771 568,87 €,** dont la couverture du besoin de financement 2022 (1 769 508,89 €) et le Fonds de Compensation de la TVA (736 768 €), la taxe d'aménagement collectée sur les nouvelles constructions (265 291,98 €)
- **15% de subventions perçues, soit 510 372,81 €** émanant principalement de subventions reçues des partenaires financiers (Etat, Département , Région, Fondation du patrimoine) des participations pour voiries et réseaux (71 922,16 €) et du produit des amendes de police (88 198 €)

RESULTAT GLOBAL CUMULE 2022 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT : + 1 123 686,69€

En € TTC	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION		
Mouvements réels	200 723,37	718 285,25
Mouvements d'ordre	*651 321,00*	*134 445,59*
REPORT EXCEDENT 2021		739 376,96
TOTAL EXPLOITATION	852 044.37	1 592 107,80
INVESTISSEMENT		
Mouvements réels	459 051,07	
Mouvements d'ordre	*134 445,59*	*651 321,00*
REPORT EXCEDENT 2021		329 547,20
TOTAL INVESTISSEMENT	593 496,66	980 868,20
Restes à Réaliser d'investissement	20 348,28	16 600.00
TOTAL AVEC RESTES A REALISER	**1 465 889,31**	**2 589 576,00**

Ce budget porte sur les dépenses et recettes de l'assainissement des eaux usées.
La mission fait l'objet d'une délégation de service public auprès de la société SUEZ.

Au 31 décembre 2022, le capital restant de la dette sur le budget annexe de l'assainissement est de 1 578 796,90 €.

Les mouvements d'ordre s'équilibrent en recettes et en dépenses et concourent principalement au financement de l'investissement par l'exploitation, au travers des amortissements.

2.1. SECTION D'EXPLOITATION – Détail des mouvements réels

Les dépenses réelles d'exploitation : 200 723,37 €

. 25% de charges de personnel, soit 49 739,25 € mutualisées avec les services de la Ville
. 45% de charges à caractère général, soit 90 162.06 €, dont 56 655 € versés à la société SUEZ, délégataire de service public, au titre de la performance épuratoire, conformément au contrat
. 28 % d'intérêts de la dette, soit 56 445,34 €
. Des provisions pour créances litigieuses, pour un montant de 145,25 €

Les recettes réelles d'exploitation : 718 285,25 €

.48 % de redevance des usagers , soit 348 429,71 €
.24% de contribution de la Ville au titre des eaux pluviales qui transitent pour partie dans le réseau communal des eaux usées, soit 172 247 €
. 18% de Participation au Raccordement à l'Assainissement Collectif, soit 126 667,90 €, correspondant au raccordement des eaux usées des nouvelles constructions et des constructions existantes nouvellement raccordées
. 10% de subventions externes, soit 53 072,91 € versées par l'Agence de l'eau au titre de l'aide à la performance épuratoire **et la participation de la commune de Mondragon** pour le déversement des eaux usées de la ZAC du Cairon pour **16 067,17 €**

2.2. SECTION D'INVESTISSEMENT – Détail des mouvements réels et ordre

Les dépenses d'investissement : 593 496,66 €

. Les dépenses réelles composées de 73% de dépenses d'équipement, soit 334 924 € relatifs aux travaux sur les réseaux d'eaux usées et **27 % de remboursement d'emprunt, soit 124 127,07€**
Les opérations d'ordre d'amortissement des subvention perçues pour un montant de 134 445,59€

Les recettes d'investissement : 980 868,80 €

65% d'excédent de fonctionnement 2021 transféré à l'investissement , soit 651 321 €, visant à couvrir le besoin de financement de l'investissement et 34% de reprise d'excédent d'investissement de 2021.

1. RESULTAT GLOBAL CUMULE 2022 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAC PAN EURO PARC : 0 €

En € HT	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
Mouvements réels	137 851,54	137 851,54
Mouvements d'ordre	*137 851,54*	
REPORT EXCEDENT 2021		137 851,54
TOTAL FONCTIONNEMENT	275 703,08	275 703,08
INVESTISSEMENT		
Mouvements réels	0.00	0.00,
Mouvements d'ordre		*137 851,54*
REPORT DEFICIT 2021	137 851,54	
TOTAL INVESTISSEMENT	137 851,54	137 851,54
Restes à Réaliser d'investissement	0.00	0.00
TOTAL AVEC RESTES A REALISER	413 554,62	413 554,62

Les mouvements d'ordre entre sections concourent à équilibrer la valeur des stocks de terrains à céder.
Ce budget ne comprend ni dette ni emprunt.
Comme tout budget de zone, il a vocation à être clôturé au terme des cessions foncières des terrains qu'il recense.

Les écritures de régularisation de l'inventaire et du versement de l'excédent au budget principal ayant été passées en 2022, ce budget est clos au 31.12.2022.

Reçu en Préfecture le : 12/04/2023
Affiché le :
Notifié le :
Exécutoire le :